



Revocation gérant d'une société à responsabilité limitée

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai envoyé une convocation d'AGO à mon associé minoritaire de la SARL, pour la révoquer de sa co-gérance (lettre recommandée AR fixant l'AG dans 15j).

Cette dernière m'écrit ce matin par email :

"Bonjour,

j'ai bien noté l'AG prévue le 16/02 à 10h30.

D'ici là, comment souhaitez-tu que l'on s'organise par rapport à la boutique ?

Sache encore une fois que je suis navrée par cette situation, et que j'espère sincèrement que nous réussirons à communiquer.

Bien à toi.."

Pouvez-vous m'aider à rédiger une réponse qui ne me mette pas en difficulté pour la suite.

Comment gérer la situation d'ici à la date de l'Ag. 15jours, c'est long.

Le détail de mon problème est de la question déjà archivée sur votre site.

En vous remerciant de votre aide. Je suis un peu dans l'urgence.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Chère madame,

Pouvez-vous m'aider à rédiger une réponse qui ne me mette pas en difficulté pour la suite.

Comment gérer la situation d'ici à la date de l'Ag. 15jours, c'est long.

Le détail de mon problème est de la question déjà archivée sur votre site.

En vous remerciant de votre aide. Je suis un peu dans l'urgence.

La lettre de votre associé est somme toute assez sympathique et n'a rien de juridique. Je vous invite à rester sur le même registre, je ne vois pas comment vous pourriez alors vous retrouver en difficulté.

Aussi, dans cette lettre, je vous invite à lui dire que tant que l'assemblée générale ne s'est pas réunie, elle conserve ses fonctions de gérant et qu'en conséquence, en attendant l'AG qui sera pour elle comme pour vous, aussi un espace de discussion, elle doit continuer à faire ce qu'elle faisait jusqu'à présent.

Très cordialement.